

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2021

---

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3808)

Rejeté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° AC320

présenté par  
Mme Mörch

à l'amendement n° AC262 de Mme Calvez

-----

### ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« , et leur juste répartition sur les territoires concernés ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement vise à étendre la définition des plans sportifs locaux établie par l'amendement N° AC262 à la diversification pour une répartition cohérente et juste des dynamiques sportives sur le territoire des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale concernés par ces plans.